

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 12 avril 2024	N° 2024-173

Convocation du 5 avril 2024

Aujourd'hui vendredi 12 avril 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA
Mme Christine BONNEFOY à Mme Daphné GAUSSENS
Mme Pascale BRU à Mme Typhaine CORNACCHIARI
M. Olivier CAZAUX à Mme Camille CHOPLIN
Mme Anne FAHMY à M. Stéphane MARI
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Pascale PAVONE
M. Thierry MILLET à Mme Béatrice SABOURET
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX
M. Jérôme PEScina à M. Dominique ALCALA
M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON


EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Fabienne HELBIG à partir de 15h
M. Thomas CAZENAVE à partir de 15h

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Stéphanie ANFRAY à Mme Amandine BETES de 14h à 15h30
Mme Amandine BETES à Mme Stéphanie ANFRAY à partir de 15h50
Mme Claudine BICHET à Mme Marie-Claude NOEL à partir de 16h30
Mme Brigitte BLOCH à Mme Céline PAPIN de 13h à 13h15
Mme Fatiha BOZDAG à M. Benoît RAUTUREAU de 12h30 à 15h05
Mme Myriam BRET à M. Nordine GUENDEZ jusqu'à 13h15
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY de 14h40 à 16h
M. Alain CAZABONNE à Mme Simone BONORON à partir de 16h10
M. Thomas CAZENAVE à Mme Fabienne HELBIG de 12h50 à 15h
M. Max COLES à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 16h30
Mme Laure CURVALE à M. Didier CUGY à partir de 14h25
Mme Nathalie DELATTRE à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h40
M. Gilbert DODOGARAY à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h
M. Guillaume GARRIGUES à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 16h20
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Anne LEPINE à partir de 15h45
M. Michel LABARDIN à M. Franck RAYNAL de 9h30 à 12h30 et à partir de 14h25 et, à M. Patrick BOBET de 12h30 à 13h15
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 14h40
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Sylvie JUSTOME à partir de 16h
Mme Delphine JAMET à Mme Eve DEMANGE à partir de 14h25
M. Fabrice MORETTI à M. Christian BAGATE à partir de 12h
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH à partir de 16h20
M. Patrick PAPADATO à Mme Marie-Claude NOEL de 14h25 à 15h40
M. Michel POIGNONEC à M. Max COLES de 14h40 à 16h30
M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC jusqu'à 13h15
M. Franck RAYNAL à M. Eric CABRILLAT de 12h30 à 16h10
Mme Marie RECALDE à Mme Andréa KISS à partir de 16h30
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Eric CABRILLAT à partir de 16h10
M. Jean TOUZEAU à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 12h50

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 12 avril 2024	Délibération
	Direction de l'Habitat Service Ville et Quartiers en Renouveau	N° 2024-173

LORMONT - Projet de renouvellement urbain de Carriet - Convention de partenariat pour le financement des accords-cadres pour les missions d'architecte coordinateur et d'ordonnancement/pilotage/coordination urbaine et inter-chantier, et du marché de mission évaluation - Décision - Autorisation

Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Depuis plusieurs années, le projet de renouvellement urbain du quartier Carriet à Lormont est à l'œuvre. Il entre notamment dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (NPNRU) et est soutenu à ce titre par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU). Ce projet fait l'objet de plusieurs études et missions visant à définir et approfondir le projet de renouvellement urbain, à savoir :

- **Accord-cadre n°2021-E0157M-00 pour les missions d'architecte coordinateur avec l'agence Lieux Fauves (mandataire du groupement) :**
 - o Mission 1 : Conseils, suivi et coordination des opérations et réalisation.
 - o Mission 2 : Elaboration de fiches de lots sur les sites constructibles définis.
 - o Mission 3 : Réalisation d'études de programme sur les espaces publics.
 - o Mission 4 : Concertation et participation des habitants - Animation de la démarche.

- **Marché n°2020-E0101M-00 avec ALGOE (mandataire du groupement) – Évaluation du Projet de renouvellement urbain (PRU).**

- **Accord-cadre n°2021-E0151M-00 Ordonnancement, pilotage et coordination urbaine (OPCU) - Ordonnancement, pilotage et coordination Inter-chantier (OPCIC) avec Algoé (mandataire du groupement) :**
 - o Phase 1 : Élaboration du référentiel projet initial.
 - o Phase 2 : Coordination et animation de la mission d'OPCU – mise à jour des outils durant la phase de réalisation du projet et OPC Interchantier.

Le coût total des études et de l'ingénierie décrites ci-dessus par an est le suivant :

- o 2020 : 3 700,00€ Hors taxes (HT) soit 4 440,00€ Toutes taxes comprises (TTC)
- o 2021 : 25 326,38€ HT soit 30 391,38€ TTC
- o 2022 : 104 446,05€ HT soit 125 335,26€ TTC
- o 2023 (estimatif) : 299 000,00€ HT soit 358 800,00€ TTC.
- o 2024 (estimatif) : 187 000,00€ HT soit 224 400,00€ TTC.
- o 2025(estimatif) : 40 000€ HT soit 48 00,00€ TTC.

Le règlement d'intervention en faveur de la politique de la ville et du renouvellement urbain approuvé par le Conseil de Bordeaux Métropole du 12 juillet 2019, précise les modalités de co-financement de ces missions dans le cadre de la fiche « Etude et ingénierie des projets de renouvellement urbain pilotés par Bordeaux Métropole ».

Il est proposé la signature d'une convention de financement entre Bordeaux Métropole et la Ville de Lormont.

La participation annuelle pour la Ville de Lormont est fixée en appliquant les taux de financement définis ci-dessus, déduction faite des participations des autres partenaires financiers :

- o 2020 : 1 440,00€ HT
- o 2021 : 30 871,65€ HT
- o 2022 : 114 578,06€ HT
- o 2023 (estimatif) : 142 000€ HT
- o 2024 (estimatif) : 58 111,11€ HT
- o 2025 (estimatif) : 40 000,00€ HT

Modalités communes

La participation de chaque partie indiquée ci-dessus s'entend comme étant minimale ; elle sera calculée en fonction du coût effectif de la prestation, au regard de la réalisation ou non de missions optionnelles qui pourraient s'avérer nécessaires selon les besoins et l'avancement des études (réunion supplémentaire, prestation ponctuelle, mission avis sur autorisation d'urbanisme supplémentaire) ainsi que de la révision annuelle des prix. Dans le cadre de sa mission de maîtrise d'ouvrage, Bordeaux Métropole procédera au paiement de l'ensemble des prestations de l'étude. Le montant dû par la ville de Lormont sera défini chaque année, sur la base des frais réellement engagés par Bordeaux Métropole, sur la base d'un tableau récapitulatif des factures acquittées et déduction faite des subventions obtenues par Bordeaux Métropole.

La convention, jointe en annexe, est élaborée entre Bordeaux Métropole, maître d'ouvrage de l'étude et la ville de Lormont.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5217-2,

VU la délibération de Bordeaux Métropole n° 2015/745 du 27 novembre 2015 portant sur la compétence de la Métropole en aménagement et projets urbains,

VU la délibération de Bordeaux Métropole n° 2019/466 du 12 juillet 2019, portant règlement d'intervention en faveur de la politique de la ville et du renouvellement urbain,

VU la délibération n°2017/339 du 19 mai 2017 relative aux objectifs poursuivis par le projet de renouvellement urbain du quartier Carriet et fixant les modalités de la concertation préalable,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDÉRANT la nécessité, dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier de Carriet, de mener des missions d'architecte coordinateur, d'OPCU-OPCIC et d'évaluation du PRU Carriet,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le projet de convention ci-annexé et son volet budgétaire.

Article 2 : d'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer la convention ci-annexée et tout avenant ou document élaboré en application de celle-ci.

Article 3 : les crédits pour ces études sont prévus en dépenses au budget principal, chapitre 20, compte 2031, fonction 844. Les co-financements qui seront versés par la Ville de Lormont seront inscrits en recettes chapitre 13, compte 13141, fonction 515.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Monsieur POUTOU

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 12 avril 2024

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 18 AVRIL 2024	Pour expédition conforme, par délégation, le Vice-président, Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU
DATE DE MISE EN LIGNE : 18 AVRIL 2024	